

Décret contenant le budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017

D. 14-12-2016

M.B. 30-12-2016

Le Parlement a adopté et, Nous Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. - Pour l'année budgétaire 2017, les recettes de la Communauté française sont évaluées à 9.986.634.000,00 euros, se décomposant comme suit :

- Recettes courantes (Titre I) : 9.978.008.000,00 euros.
- Recettes en capital (Titre II) : 8.626.000,00 euros.

Article 2. - Le Gouvernement est autorisé à constater tout droit et à percevoir toute recette revenant à la Communauté.

Article 3. - Le Ministre ayant dans ses attributions le Budget et les Finances est autorisé à souscrire les emprunts et à conclure toute opération de gestion financière et de trésorerie réalisée dans l'intérêt général du Trésor dans le respect des procédures arrêtées par le Gouvernement de la Communauté.

Article 4. - Le Ministre ayant dans ses attributions le Budget et les Finances est autorisé, moyennant information du Parlement, du Gouvernement et de la Cour des comptes, à imputer une recette de l'exercice au budget d'une année antérieure dès lors que cette recette procédait de l'équilibre budgétaire de l'année concernée.

Article 5. - La constatation des droits et le recouvrement des recettes est opéré par les receveurs-trésoriers désignés par arrêté du Ministre du Budget.

Article 6. - Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 14 décembre 2016.

Rudy DEMOTTE

Ministre-Président

Alda GREOLI

Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT

Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Rachid MADRANE

Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de
Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française
de la Région de Bruxelles-Capitale

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education

André FLAHAUT

Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification
administrative

Isabelle SIMONIS

Ministre de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Jeunesse, des
Droits des femmes et de l'Egalité des chances

Les annexes ne sont pas reproduites. Vous pouvez les consulter via :

http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2016/12/30_2.pdf#Page10